

Montluçon Communauté a fait le choix de s'inscrire dans le dispositif proposé par l'Union Européenne, le « programme de développement urbain intégré » dit PDUI.

Ce programme ambitieux constitue une nouvelle approche qui intègre à la fois les problématiques sociologiques, urbanistiques, géographiques, architecturales et paysagères.

Il s'intègre dans l'axe 8 « Territorial Urbain » du programme FEDER (Fonds Européens de Développement Régional) validé par la Région Auvergne Rhône Alpes et la Commission Européenne. Dans ce contexte, Montluçon Communauté devient organisme intermédiaire de gestion de ces fonds européens. Un comité de sélection a été mis en place présidé par Jean-Jacques KEGELART vice-président de Montluçon communauté. Ce comité pré-sélectionnera entre autres les opérations qui pourront bénéficier des fonds européens à hauteur de 3,15 M€ sur la période 2014-2020. Il peut s'agir d'opérations très diverses qui doivent contribuer à développer les mobilités durables et/ou améliorer l'environnement urbain.

L'axe urbain est thématiquement composé de deux priorités d'investissement lesquelles constituent la ligne directrice du PDUI de chaque territoire :

- la mobilité urbaine durable : pôle d'échanges intermodaux, ingénierie, mobilités dites « douces » ...
- l'amélioration de l'environnement urbain : réhabilitation et réutilisation d'espaces dégradés, amélioration des trames vertes et bleues en ville (notamment berges de cours d'eau...)

Le diagnostic approfondi du territoire de Montluçon et de son agglomération dans le cadre du soutien préparatoire à la mise en place du PDUI est cofinancé par l'Union Européenne dans le cadre du FEDER

Les projets suivants sont inscrits dans le cadre d'un programme de fonds européens et bénéficient de financements provenant de :



**UNION EUROPÉENNE**

Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural  
L'Europe investit dans les zones rurales

